



Retrait de l'autorité parentale

Par shade777

Bonjour,

je vous contacte afin de savoir s'il est possible de retirer l'autorité parentale de mon ex-mari sur notre fille. Encore aujourd'hui l'intervention chirurgicale de ma fille n'a pu être effectuée, du fait de l'absence d'autorisation du père. Nous sommes souvent confrontées à ce type de problèmes, et malheureusement mon divorce remonte à 13 ans en arrière (lorsque ma fille avait 3 mois), le domicile est fixé chez moi et c'est moi qui en ai la garde avec un droit de visite dit libre, la pension alimentaire n'a été versée en tout et pour tout qu'environ 3 ans (mains courantes à l'appui), et absence totale de présence depuis les 7 dernières années (ma fille est suivie par une psychologue à cause de cela), aucun partage ni intérêt pour sa fille. Savez vous quelles sont les démarches à effectuer, et la manière la moins coûteuse, car tous les frais étant à notre charge, et mon conjoint envisageant de l'adopter par la suite (il l'élève depuis l'âge de 2 ans et participe à tous les frais et activités de ma fille), nous bénéficions de peut de marge de revenus.
vous remerciant par avance.

Par ESP

Bonjour

Pour les impayés de pension, avez vous saisi la CAF ?

Si vous n'avez pas d'avocat, prenez contact avec le JAF.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]